

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_02

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

24

28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Parc Naturel
Régional de Brière**

**Désignation des
délégués au syndicat
mixte**

**Modification du
délégué titulaire**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Aurélie LE GUNEHEC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

20 septembre 2023

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU la délibération initiale prise par le conseil municipal de Trignac en date du 10 juillet 2020 nommant Monsieur Denis ROULAND, Délégué Titulaire et Monsieur Claude AUFORT, Délégué Suppléant,

VU la délibération de la CARENE en date du 15 septembre 2020 par laquelle le Maire a été nommé suppléant au sein du PNRB,

Vu l'article 14 des statuts du Parc Naturel Régional de Brière qui prévoit « qu'une même personne ne peut être à la fois le représentant de deux organismes désignant »,

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 par laquelle M. Sébastien WAIRY a été nommé Délégué suppléant, étant donné que Monsieur le Maire souhaitait conserver son poste de suppléant au titre de la CARENE,

Considérant que Monsieur Denis ROULAND a souhaité ne plus siéger au sein du syndicat mixte du PRNB,

Etant donné que Mme Laurence DUPONT a accepté de le remplacer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

- **Article 1** : d'acter le choix de Monsieur Denis ROULAND de ne plus siéger au sein du PNRB et de nommer Mme Laurence DUPONT, déléguée titulaire au sein du PNRB,
- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.
- **Article 3** : d'autoriser le Maire à communiquer cette délibération au syndicat mixte du PNRB

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT